



OBJET : ARRÊTE DE DÉLÉGATION DE SIGNATURE DONNÉE À MONSIEUR CHRISTOPHE GRAÇA, RESPONSABLE DE LA POLICE MUNICIPALE

LE MAIRE D'HERBLAY-SUR-SEINE

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2212-2 et L.2122-19,

Vu le Code de l'environnement, et notamment ses articles L.541-1 et suivants,

Vu l'arrêté n°A25J014 portant règlement de propreté urbaine de la Ville d'Herblay-sur-Seine et instauration d'amende administrative pour les dépôts sauvages de déchets en date du 28 mars 2025,

Vu l'arrêté n°A25J032 de délégation de fonction et de signature de Monsieur David GOSSET en date du 10 juillet 2025,

CONSIDÉRANT

Que la Ville a instauré un régime d'amende administrative afin de sanctionner les dépôts illégaux de déchets,

ARRÊTE

Article 1 : Monsieur Christophe GRAÇA, responsable de la Police municipale, reçoit délégation de signature du Maire, sous sa surveillance et sa responsabilité, pour prononcer les amendes administratives pour dépôt illégal de déchet, telles qu'instaurées par arrêté municipal, et signer les autres actes relatifs à cette procédure (courrier de procédure contradictoire, mise en demeure, etc.), uniquement en cas d'absence de l'adjoint au Maire habilité à prononcer ces amendes administratives, à ce jour Monsieur David GOSSET, 13^e adjoint au Maire.

Article 2 : La présente délégation subsistera tant qu'elle ne sera pas rapportée et cessera de plein droit à l'expiration des fonctions de la personne intéressée.

PRÉCISE

Que le présent arrêté sera transmis à Monsieur le sous-Préfet d'Argenteuil dans le cadre du contrôle de légalité préfectoral.

Que le présent arrêté sera publié sur le site internet de la Ville (www.herblaysurseine.fr).

Que le présent arrêté sera inscrit au registre des arrêtés municipaux.

Que le présent arrêté municipal pourra faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise par courrier ou sur le site de télérecours citoyens (www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa date de sa publication ou notification, de sa transmission au contrôle de légalité ou à compter de la réponse explicite ou implicite de M. le Maire si un recours gracieux a été préalablement exercé


Philippe ROULEAU
Vice-président du Conseil départemental du Val d'Oise
Accusé de réception en préfecture
095-21990306720250710-A25J033-A
Date de télétransmission : 16/07/2025
Date de réception en préfecture : 16/07/2025